

## NEUROLOGIE

**23 AOUT 2018. - Arrêté ministériel portant nomination des membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en neurologie**

**MONITEUR BELGE 02.10.2018**

**Article 1<sup>er</sup>.** Sont nommés membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en neurologie et des médecins spécialistes en neurologie ayant une compétence particulière en neurologie pédiatrique :

**1<sup>o</sup>** en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 1<sup>o</sup>, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes :

Membres effectifs	Membres suppléants
Docteure DETHY Sophie	Docteur GASPARD Nicolas
Docteur IVANOIU Adrian	Docteur VANDERMEEREN Yves
Docteur DIVE Dominique	Docteur MAQUET Pierre

**2<sup>o</sup>** en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 2<sup>o</sup>, du même arrêté :

Membres effectifs	Membres suppléants
Docteur BOUCQUEY Dominique	Docteure CAPRON Isabelle
Docteure VEROUGSTRAETE Donatienne	Docteur DESFONTAINES Philippe
Docteur RUTGERS Matthieu	Docteur JACQUERYE Philippe

**3<sup>o</sup>** en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 3<sup>o</sup>, du même arrêté :

Membre effectif	Membre suppléant
Docteure CHRISTIAENS Florence	Docteure NASSOGNE Marie-Cécile

**4<sup>o</sup>** en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 4<sup>o</sup>, du même arrêté :

Membre effectif	Membre suppléant
Docteure NASSOGNE Marie-Cécile	Docteure FOULON Martine

**Art. 2.** Les membres de la Commission sont nommés pour une période de **six** ans, prenant cours le jour de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Art. 3.** Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Bruxelles, le 23 août 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

30 NOVEMBRE 2023

Article 1<sup>er</sup>. A l'article 1<sup>er</sup>, de l'arrêté ministériel du 23 août 2018 portant nomination des membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en neurologie sont apportées les modifications suivantes :

1° au 2°, le Docteur SADZOT Bernard est remplacé par le Docteur DIVE Dominique, en tant que membre effectif ;

2° au 4°, le Docteur SEKHARA Tayeb est remplacé par la Docteure NASSOGNE Marie-Cécile, en tant que membre effectif.

Art. 2. A l'article 2, du même arrêté, le mot « quatre » est remplacé par le mot « six ».

(Moniteur belge 04.03.2024)

23 MARS 2022

Article 1<sup>er</sup>. A l'article 1<sup>er</sup>, 1°, de l'arrêté ministériel du 23 août 2018 portant nomination des membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en neurologie, la Docteure JEANJEAN Anne est remplacée par le Docteur VANDERMEEREN Yves, en tant que membre suppléant.

(Moniteur belge 16.06.2022)